

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt et un, le 11 mai, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 2<sup>ème</sup> ordinaire à 20 heures 30 à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE  
LEGALITE

Sous le N° 017 – 211702410 – 2021

Accusé de Réception Préfecture  
Reçu le : \_\_/\_\_/2021Date de convocation : 03 mai 2021Date d'affichage : 12 mai 2021Nbre de Conseillers : 19 En exercice : 19 Présents : 15 Votants : 15 Pour : 15**Etaient présents :**

Julien MOUCHEBOEUF, Ghislaine GUILLEMAIN, Olivier CHARRON, Ludovic GIRARD, Annie CHARRASSIER, Sophie BRODUT, Carine MOULY-MESAGLIO, Marie BERNARD, Christophe METREAU, Charlotte DENIS-CUVILLIER, Raymond NUVET, Simone ARAMET, Marc LIONARD, Nathalie CHATEFAU et Gaëtan BUREAU

**Etaient excusés** : Claire RAMBEAU-LEGER, Lionel NORMANDIN, Didier MOUCHEBOEUF et Claude NEREAU**Monsieur Christophe METREAU a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.****OBJET :** Dénomination de la place où se situe le collège de Montguyon

Monsieur Le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom donner aux voies communales, aux rues et aux places. La dénomination des voies communales et principalement à caractère de place publique est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

La dénomination de la voie communale à caractère de place publique est présentée au Conseil municipal suivant le tableau de classement des voies de la commune.

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal que la place où se situe le collège de Montguyon cadastrée A1671 ne possède pas de dénomination. Il demande aux membres de valider une dénomination pour cette place.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, considérant l'intérêt communal que représente la dénomination d'une voie communale à caractère de place publique, DECIDE de :**

- **VALIDER** la dénomination de la voie communale à caractère de place publique cadastrée A1671 « La Place de la Laïcité »
- **VALIDER** la modification du tableau des voies communales,
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Ont signé au Registre les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire,

Julien MOUCHEBOEUF

